

# Le **Bulletin** du Comité de Liaison des Retraités

Novembre 2020

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques  
CLR

Comité de Liaison des Retraités - boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tel. 01 44 64 64 11 - [clr@solidairesfinancespubliques.org](mailto:clr@solidairesfinancespubliques.org)

## Faire nation ensemble

Lorsqu'ils ont assassiné un prêtre de 86 ans qui célébrait la messe à Saint Etienne du Rouvray, c'était pour faire comprendre que les catholiques étaient des mécréants.

*Un mort et un message à toute la communauté catholique.*

Lorsqu'ils ont assassiné à leur domicile de Magnanville un couple de policiers, c'était pour faire comprendre que la loi de Dieu, dans laquelle ils se reconnaissent, se situe au-dessus des lois de la République.

*Deux morts et un message à tous les tenants de l'ordre républicain.*

Lorsqu'ils ont assassiné des enfants juifs à Toulouse, c'était pour faire comprendre que des innocents devenaient, à leurs yeux, coupables du seul fait d'être nés juifs.

*Des morts et un message à tous les juifs.*

Lorsqu'ils ont tué les innocents du Bataclan, c'était pour faire comprendre que le spectacle musical n'était l'affaire que de pervertis méritant la sentence suprême.

*Des morts et un message à tous les porteurs de liberté.*

Lorsqu'ils ont décapité un professeur, c'était pour faire comprendre qu'il ne fallait pas inscrire les mots liberté, égalité, fraternité au frontispice de nos écoles.

*Un mort et un message à toute la République à travers la communauté éducative.*

Lorsqu'ils ont massacré trois catholiques dans la Cathédrale Notre Dame à Nice, c'était pour attiser les haines entre les religions et ouvrir un espace aux extrémistes des deux rives.

*Trois morts et un message à tous les catholiques et tous les modérés.*

## Mais qui sont-ils ?

Ce sont les militants de l'islam politique et radical qui portent à travers leurs actes un objectif de déstabilisation de ce que nous sommes et des valeurs qui cimentent le corps social.

Ne nous montrons pas naïfs et combattons ces ennemis de la liberté avec détermination. Ils ne doivent pas passer.

Ne pas faire d'amalgame entre les musulmans et l'islam politique est impératif pour ne pas tomber dans le piège que l'on nous tend.

C'est vrai, mais cela suppose que la communauté musulmane fasse ouvertement corps avec les défenseurs des libertés. Le Conseil français du culte musulman a très clairement exprimé son horreur et sa condamnation de l'attentat terroriste perpétré vendredi 16 octobre. Il a donné le ton juste.

*Il faut aller au-delà. Faire nation impose de tous se lever, croyants de toute religion ou athées et de marcher ensemble en foule innombrable pour porter les valeurs de la République qui nous unit.*

## Souveraineté et laïcité - 1ère partie

*Le Président Macron a décidé de faire adopter un projet de loi sur le "séparatisme" dont les contours ont été définis dans son discours du 2 octobre. Le mot "séparatisme" pourrait être retiré du titre du projet de loi sur le séparatisme et le texte pourrait s'intituler, selon le Ministre de l'intérieur, "projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains". La loi devrait être votée vers le 9 décembre.*

*L'actualité récente liée au terrorisme salafiste apparaît comme une remise en cause de la souveraineté de la France et relance le débat sur la laïcité. Il nous a semblé, à tout le moins utile, de faire le point sur ces deux notions qui sont au cœur de la République. La souveraineté d'abord et le lien avec la laïcité dans ce bulletin de novembre. Ensuite, dans le bulletin de décembre, la laïcité elle-même.*

### La Souveraineté de la France en péril

Les deux souverainetés combinées – souveraineté nationale et souveraineté populaire – marquent la fin de toute « théologie politique », la Révolution ayant « désacralisé » l'État et les institutions. Sous la monarchie, tout était organisé pour faire croire que la puissance du monarque venait de Dieu, le souverain étant même son représentant sur terre. Si, au contraire, le peuple est le souverain, la laïcité de l'État est le choix qui s'impose naturellement. La laïcité est une conquête collective à portée universelle à préserver et à promouvoir.

Macron est bien loin de cette vision avec son projet de loi sur le séparatisme. Il apporte une fois encore la confusion entre déclarations qu'il veut fracassantes et novlangue néolibérale (la rhétorique du fétichisme capitaliste... ou « Langue de bois, en particulier en parlant des politiciens ») . Il pense convaincre avec « séparatisme » pour éviter « communautarisme ». Il se prétend droit dans ses bottes alors qu'il entretient une vision erronée de la laïcité et la trahit ainsi.

En proclamant « nous formerons nos imams en France », il piétine les racines de la laïcité. Quand il annonce l'ouverture de formations sur l'islam à l'université, ne perçoivent-il pas, lui et son gouvernement, que c'est avec de l'argent public que la religion musulmane pourra se déployer intellectuellement (et plus si affinités grâce aux « clusters » que l'Etat aura lui-même organisés) ?

En réalité Macron ne fait que poursuivre sa grande œuvre néolibérale : diviser le peuple, le segmenter, augmenter le réflexe communautariste, organiser la charité au détriment de la solidarité nationale. Au fond, il saisit la balle au bond pour imprimer encore et encore le déni de la nation, la négation de la souveraineté du peuple définie par sa volonté de se constituer en peuple politique a contrario d'une conception ethnique. En fait il segmente « le marché peuple » avec les recettes de marketing que lui et la bande de communautaristes néolibéraux qui étranglent notre pays dans une main de fer maîtrisent si bien.

Au fond, il n'y a rien de neuf. C'est un copié-collé de ce que pratiquent tous les pays qui sont plongés dans la religion néolibérale : les Etats-Unis en tête, modèle communautariste avéré, et évidemment les pays piégés par l'Union européenne porteuse de l'idéologie anglo-saxonne. Car le marché religion est un filon magnifique pour favoriser le développement identitaire en lieu et place d'un peuple souverain, uni pour défendre et développer ses droits sociaux. Un filon magique pour enterrer liberté, égalité, fraternité, auquel il faut ajouter laïcité ! Un filon pervers pour poursuivre la destruction de la nation.

### Comment et pourquoi laïcité et souveraineté du peuple ont partie liée.

La laïcité n'est pas française, elle a été conquise en France certes, mais la France fut également la première à considérer la souveraineté populaire en 1789 et ça n'en fait pas un particularisme accidentel franco-français qui n'aurait aucune valeur dans les autres pays. L'universalité d'un principe est indépendante du lieu où il a été reconnu pour la première fois.

La séparation de l'Eglise et de l'État est donc la condition pour que le peuple existe dans sa pleine souveraineté par un principe qui suppose une organisation politique, un corpus de textes juridiques et des institutions pérennes.

À la différence de la simple tolérance, qui pose la question de faire coexister les libertés telles qu'elles sont (celles des personnes et des communautés), **la laïcité construit un espace a priori qui est la condition de possibilité de la liberté d'opinion de chacun pourvu qu'il reste dans le cadre du droit commun.** C'est un modèle anti-communautaire par définition. L'autorité politique, ne peut être exercée que par les citoyens et leurs représentants élus.

**C'est la supposition de la suspension du lien communautaire qui rend possible la formation du lien politique.** La laïcité a pour base le vide de la croyance et de l'incroyance comme doctrines, comme contenus : la laïcité fait le vide sur ce que nous croyons ou pas, elle dit « la puissance publique n'a pas besoin pour être et pour être pensée d'un quelconque acte de foi dans le fondement de la loi ». C'est une incroyance formelle : il n'est pas besoin d'être croyant sur la question du lien pour former association politique. Le lien politique n'est pas appuyé sur un acte de foi puisqu'il suppose au contraire que chacun pourra être le plus indépendant possible de tout autre et de tout groupe. La laïcité est une association politique qui écarte toute religion civile, qui ne fait pas de la loi elle-même un acte de foi, mais un consentement mutuel garantissant des droits. Ce qui est opposé à la laïcité, ce ne sont pas les religions, c'est leur partie civile, leur prétention à faire la loi au nom d'une communauté préalable à l'association politique elle-même. Ce qui est absolument contraire à la laïcité, c'est donc aussi la religion civile, l'idée que la loi doit être acceptée comme une forme de croyance, qu'on doit y adhérer comme un acte de foi.

**C'est aussi un garant culturel.** Pour construire la cité, la pensée et les efforts humains ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Ne pas croire préalablement, c'est s'obliger à réfléchir au bien-fondé des lois et de tout ce qu'on fait et de tout ce qu'on avance. Il y a un devoir de penser qui devient virulent dans une organisation laïque. Si ce devoir est négligé dans une république laïque, alors celle-ci est en danger.

La segmentation de l'humanité est une réelle question. Il est nécessaire de distinguer les communautés qui peuvent très bien avoir pignon sur rue, et le « communautarisme » qui consiste à prendre appui sur des « communautés » réelles ou fantasmées pour conduire un projet politique, pour fractionner la collectivité des citoyens.

La souveraineté populaire puise donc sa source dans une conception rationnelle : celle des fins de l'association politique volontaire que représente le peuple. **Aucun décret de l'au-delà n'a fait du peuple un peuple élu, et de la nation le résultat d'une providence divine.** La nation comme le peuple, et donc la souveraineté nationale et la souveraineté populaire, sont le résultat de l'action publique et politique.

**La laïcité, en outre, permet que l'action pour changer le monde ne soit pas sacrilège.** Le risque pourrait sembler anachronique au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il existe pourtant des pays, aujourd'hui, où la critique du gouvernement est considérée comme un blasphème, car critiquer le gouvernement revient à critiquer le dieu sévissant dans le pays. Chacun comprendra le parti qu'un gouvernement peut tirer d'une telle conception...

**Il faut donc aller au bout de la logique de séparation des Églises et de l'État et des conséquences de l'exigence laïque.** Le capitalisme sans foi ni loi broie les hommes et s'est donné de tous temps un supplément d'âme inscrit dans un ordre moral religieux, et donne à celui-ci un prétendu rôle social. La laïcité rend incontournable la construction d'un État social, avec un secteur public fort, et des lois sociales qui défendent et protègent le citoyen. Devant un tel projet, le supplément d'âme étatique n'a plus lieu d'être.

La deuxième partie de cet article paraîtra dans le bulletin de décembre 2020.

*(Source Pardem - Parti de la démondialisation)*

## L'aide à l'autonomie

**« Constitue un handicap, toute limitation d'activité, ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».**  
**(Loi du 11 février 2005, art. 14)**

**L'aide à l'autonomie doit bénéficier tant aux personnes âgées, vivant à domicile ou dans des établissements spécialisés, qu'aux personnes handicapées victimes d'accidents de la vie de la naissance à la fin de vie.**

**Personnes concernées :** 408 000 enfants handicapés scolarisés en 2018-2019, 4,3 millions de personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile en situation de handicap, dont 1 159 898 bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé et 287 440 bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Pour les personnes âgées, 1 325 632 bénéficiaires de l'APA. S'agissant des EHPAD et des structures d'accueil (USLD, USSIAD et SPASAD), il existe 599 991 places notamment dans les 7519 EHPAD en 2019.

**Le financement actuel :** en 2018, les finances publiques ont contribué à hauteur de 66,3 milliards d'euros à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

La sécurité sociale y participe à hauteur de 17% avec la prise en charge des exonérations de cotisations pour l'emploi d'une aide à domicile. L'assurance maladie prend en charge les pensions d'invalidité et les dépenses en unité de soins de longue durée. L'assurance vieillesse finance l'action sociale pour les personnes âgées, la CNAF pour l'AEEH et l'allocation de présence parentale. Les autres contributeurs sont la CNSA pour 38%, l'Etat pour 26%, et les départements pour 18%.

La somme de 67 milliards d'euros est répartie de manière inégale entre les personnes âgées (23,6 milliards d'euros) et les personnes handicapées (43,5 milliards d'euros). Pour les personnes âgées, la Sécurité Sociale contribue à hauteur de 9% alors que la CNSA participe directement à hauteur de 55% et, indirectement, par des transferts vers les départements pour 28%.

Dans le financement de ces prestations la CNSA joue déjà un rôle essentiel.

Ses recettes propres proviennent de la contribution solidarité pour l'autonomie (CSA), de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), de la CSG qui, en 2019, a remplacé la CSA et du prélèvement social sur les revenus du capital (PSK).

**Le rôle central de la CNSA :** la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est un établissement public installé en 2005. Il est chargé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 de participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapées. De plus, il contribue au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap. Elle a aussi un rôle d'information, d'accompagnement et d'expertise quels que soient l'âge et l'origine du handicap. Elle dispose pour l'ensemble de ses missions d'un budget supérieur à 27 milliards d'euros. Son champ d'action a été élargi avec le vote de lois, notamment en 2015, sur l'adaptation de la société au vieillissement et en 2016 sur la modernisation de notre système de santé.

**Nouveau système, nouveau financement mis en place par la loi d'août 2020**

**La loi organique et la loi du 7 août 2020** mettent en œuvre deux mesures importantes. La première prévoit le transfert à la Cades de 136 milliards d'euros de déficit actuel et à venir de la sécurité sociale et doit permettre de faire face, non seulement aux dépenses imputables à la pandémie, mais aussi au coût des mesures du « Ségur de la santé » et à la perte de recettes due à la crise économique. La seconde concerne la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie qui était en germe depuis près de quinze ans.





La loi ne fait que poser le principe de sa création, sans autre précision, sauf à mentionner que *"la Nation affirme son attachement au caractère universel et solidaire de la prise en charge du soutien à l'autonomie assurée par la sécurité sociale.*

*La prise en charge contre le risque de perte d'autonomie et la nécessité d'un soutien à l'autonomie sont assurées à chacun, indépendamment de son âge et de son état de santé".*

Il a été indiqué que la CNSA serait éventuellement chargée de sa gouvernance, ce qui, pour l'instant ne serait pas possible eu égard à la composition non paritaire de son conseil d'administration. Ce problème ne semble pas avoir été soulevé.

**Son financement est une question cruciale.** La loi du 7 août prévoit seulement l'attribution à la CNSA, à compter de 2024, d'une fraction supplémentaire de la CSG à hauteur de 0,15 point, soit environ 2,3 milliards d'euros. De plus, Olivier Véran a annoncé, à la mi-juin, que le PLFSS 2021 prévoira également "au moins un milliard d'euros" supplémentaire.

Ces dispositions n'étant pas à la hauteur des besoins, le gouvernement a chargé Laurent Vachey, inspecteur général des finances et ancien directeur de la CNSA, de rendre « un rapport » sur le financement de la cinquième branche publié après le vote de la Loi qui a été présentée au gouvernement le 15 Septembre

dernier.

Ce rapport évoque, sans faire de choix, les possibilités de financement avec une liste à la Prévert, portant à la fois sur des prélèvements, des transferts de ressources ou sur la réalisation d'économies.

**Des prélèvements :** taxation des successions et donations, remise en cause d'une niche sociale avec l'abaissement du plafond du crédit d'impôt pour les employeurs d'une aide à domicile, alignement du taux normal de CSG des retraités les plus aisés (8,3 %) sur celui des actifs (9,2 %), réduction du plafond de l'abattement de 10 % de l'impôt sur le revenu des retraités et, pour les actifs, l'idée d'une deuxième journée de solidarité.

**Des transferts de recettes :** transférer dans la nouvelle branche des recettes qui sont affectées à d'autres branches, reprendre une fraction des recettes d'Action Logement et ponctionner le fonds de réserve des retraites.

**Des économies :** contrôler mieux l'attribution des AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), ou durcir les critères de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ou supprimer l'exonération de cotisations patronales pour les employeurs à domicile de plus de 70 ans à nouveau évoquée.

Au regard de ces propositions, ce financement va impacter durement les retraités hors du cadre de la solidarité nationale. De plus, ces dispositions disjointes ne sont pas de nature à garantir la pérennité des mesures contenues dans la Loi. Rappelons simplement que les retraités ne sont pas les seuls à être concernés par la perte d'autonomie.

**Les revendications :** toutes les organisations de retraités condamnent cette démarche et souhaitent que la sécurité sociale prenne toute sa place dans le financement de la perte d'autonomie en refusant la mise en place d'un système assurantiel.

Des divergences peuvent apparaître dans la mise en œuvre du dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie, la cinquième branche ou le cinquième risque dans le cadre de l'assurance maladie. L'UNIRS et Solidaires revendiquent la prise en charge à 100% par la sécurité sociale de tous les risques encourus, y compris la perte d'autonomie et leurs financements sur la base des cotisations sociales et des cotisations sur les revenus distribués.

*Le financement de la perte d'autonomie est évoqué depuis 15 ans et chaque président, quel qu'il soit, a voulu s'en saisir mais y a renoncé. Sources : CNSA.fr chiffres-clés 11° éd. 2020, vie-publique.fr, rapport Vachey.*

## MARIANNE... tes manants... les fonctionnaires sont là ! Gare au réveil !

On nous avait dit que la Covid-19 et la période de confinement étaient derrière nous, que c'était terminé...!

Tous, y compris le nouveau ministre de la santé, arrivé en catastrophe à ce moment-là, après l'abandon de poste par la précédente irresponsable de la santé, avaient répété que nous, le peuple de France et les fonctionnaires, étions les meilleur.es, que nous avons sagement respecté les consignes, que la Patrie nous serait éternellement reconnaissante.

Ils avaient même ajouté que s'il y avait une nouvelle pandémie (ils avaient dû le lire dans une boule de cristal), nous devrions être encore et toujours meilleur.es, et que nous, fonctionnaires, étions au cœur de la République qui n'en manque pas, que nous étions les oreillettes et les ventricules de l'État... qui a toujours un très fort appétit. Cela nous a fait plaisir... et nous avons aimé y croire... un moment !

Nous nous sommes laissés bercer par la rêverie de ce que nous entendions ou lisions. Jusqu'à ce que le réveil (réveil du matin : chagrin !) nous rappelle ce que nous vivons réellement.

N'y aurait-il pas comme une petite dissonance ? Une faiblesse de lecture ou d'audition ? Alors, oui ou non ? Non ! Ah, bon, nous croyions !

Mais alors, c'est que Jupiter -pardon- le Président doit être entouré de mauvais Ministres, Directeurs et autres Fermiers Généraux qui le trahissent et lui taisent la vérité!

On lui ment ... mais, ce n'est pas possible ! Ou c'est impossible !

Le peuple ne fait qu'un avec son Père, celui de la Nation et de toute la grande famille française. Que nenni ! Fi de pareilles vilénies.

Mais alors, que se passe-t-il ?

Mais tout le monde s'en fout ma pauv' dame ! Tout le monde s'en fout que les fonctionnaires d'État, de la Santé ou de la Territoriale soient embourbés dans les matières. Ils le savent bien ces soi-disant premiers de cordée. Cyniques absolus, ils comptent bien sur « l'ennemi intérieur », la « 5ème colonne » qui sape nos certitudes : la Conscience Professionnelle des agents de l'État et autres...



Nous avons été éduqués dans un monde où le travail est le ciment du lien social, érigé en pilier de la construction de chaque vie personnelle. Ils savent bien que nous ne pourrions pas nous soustraire à l'appel profond de ce « Jiminy-Criquet » ravageur. Le travail bien fait, le sens du Service Public et autres balivernes : ils savent bien que ça marche ce vieux truc éculé. Ils s'y drapent à la romaine mais s'en tapent comme de leur première toge.

Ils s'en foutent donc : seule compte leur rentabilité à la petite semaine, l'appât rance, l'apparence.

Nous, anciens de la Fonction Publique, connaissons bien l'insidieuse, l'odieuse manœuvre qui va être mise en place pour nos benjamins qui œuvrent dans les services. Actifs, retraités, parlons d'une seule voix.

Ils sont capables de tout. A tel point qu'ils seraient même capables de bloquer nos avancements, pour que les leurs progressent.

Et l'entretien professionnel qui permet à l'agent.e "d'être informé.e, dès l'issue de la proposition de l'évaluateur concernant son avancement d'échelon" ? Ah, il va être mignon l'entretien !!



Nous, fonctionnaires, savons bien que nous n'aurons pas un quelconque avancement, puisqu'il n'y en a plus pour personne... sauf pour eux. Ils se trompent en croyant que nous irons nous « barber » au confessionnal pour nous entendre dire que pendant la pandémie nous étions en télétravail, en autorisations spéciales d'absences, en maladie, bref... que nous ne foutions rien !!!

Et comme nous ne foutions rien, nos congés annuels, nos RTT, y compris les congés 2019 non pris, seront réduits puisque nous les aurions manifestement volés !

Et le boulot, il va être gelé aussi peut-être ?

Et les services, encore plus délocalisés, regroupés, resserrés avec de moins en moins de personnels ?

Y' a que les stats, les indicateurs (c'est révélateur un indic non ?), l'écorce du "Dialogue Social", du "Contrat de Confiance" (non, ça c'est chez Darty), du "Pacte de Responsabilité" ou un truc du même calibre qui les intéressent.



Écartelés entre des Pouvoirs Publics (qui donnent raison à leurs adversaires, en rase campagne et sans combattre) et notre devoir ou morale, nous les fonctionnaires sommes paumés.es. Qui croire ? Que faut-il faire ? A quel saint se nourrir, se vouer ? Celui de la République, de l'intérêt personnel ? Au secours Maman, Papa déconne ! C'est que dans cette affaire de famille, comme d'hab, les victimes, les sacrifié.es : c'est nous ! Nous, les gosses de la République ! C'est là le point de rupture et de divorce. La déchirure, c'est nous. C'est ici que la parlotte d'en haut rencontre la vérité humaine des gens d'en bas : y'a comme une faille tectonique et ça tremble !

**KO**



A trop vouloir faire le grand écart on se rompt les articulations. L'homo fonctionnarius n'est qu'un simple mortel et l'instinct de survie hurle en lui.

Et qqe fait-il alors, ou plutôt qu'est-il contraint de faire pour subsister ? Ben je vais vous l'dire moi, mon bon Monsieur : vous voudriez quoi ? Que l'on « bousille » le boulot si l'on ne veut pas crever dessous ? Puisque c'est ça qu'ils veulent, y'a qu'à leur donner.

Mais... ah mais, en ayant constamment à l'esprit la volonté, la rage de lutter contre ces ressorts qui nous ont amenés jusque-là !

Mais comment sommes-nous tombé.es aussi bas ?

Vous voulez des résultats magnifiques, des chiffres qui pètent le feu, que ça soit Noël tous les jours derrière la vitrine : pas de problème... mais comment ?

Vous voulez que tout aille comme dans le meilleur des mondes, que tout brille, étincelle et sente le propre ? Même si nous, les fonctionnaires, sommes à bout de force, il en restera toujours quelque chose. Bien sûr, évidemment, nous ne sommes pas des abruti.es ! Tout au moins pas autant qu'ils le pensent. Ce n'est pas ce que nous voulons, bien au contraire. Nous sommes aussi prêt.es à réagir lorsque l'Opinion Publique, que nous aurons bien entendu tenté de dessiller, d'interpeller, aura enfin percuté. Parce que là aussi il y a du boulot... et celui-là, pas question de le bousiller !

En attendant ce petit soir, nous aurons au moins notre conscience (ah, non, là revoilà celle-là ; pas moyen de vous en défaire !).

Allez, c'est parti pour le grand bond en avant, le x-ième plan quinquennal, le plan après-Covid et le nouveau avec Covid... mais ce sera sans nous, car nous, nous préparons Marianne à un réveil difficile.

Tes fonctionnaires sont là, mignonne République, mais elles/ils en ont marre de ces « masques » (surtout ceux fabriqués par DIM) trompeurs aux langues de bois. Faut pas nous oublier, nous les fonctionnaires, les manants.

Sinon... « adieu » au fondement de l'État et donc à la Démocratie !

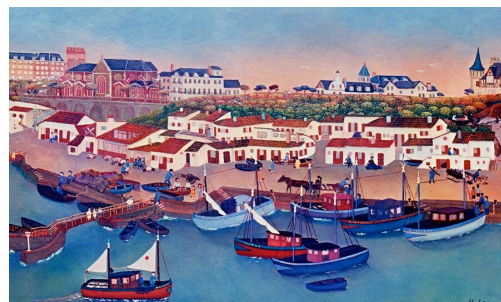




## Congrès à Biarritz

Il y a tant de visages basques : celui de l'océan magnifique et sauvage, celui des collines verdoyantes parsemées de moutons blancs, celui des montagnes embrumées, et celui des hommes et des femmes, aux chants harmonieux, aux recettes savoureuses, rudes et joyeux, aux cœurs généreux et solidaires .

Longtemps petite paroisse du Labourd, simple hameau de Bayonne, Biarritz semble s'être émancipé de la tutelle de la ville voisine au début du XVII<sup>ème</sup>. C'est d'abord un village d'agriculteurs et de pêcheurs, tout particulièrement à la baleine. Le village connaît dans ce domaine une activité florissante sous la domination anglaise du duché d'Aquitaine, qui décline jusqu'à pratiquement disparaître à la fin du XVII<sup>ème</sup> car le cétacé est en voie de disparition dans le golfe de Gascogne.



A la fin du siècle suivant, les premiers « touristes » commencent à apprécier ses paysages. Le XIX<sup>ème</sup> accentuera cette reconversion avec la mode des bains de mer. On logeait chez l'habitant, puis, peu à peu, à l'hôtel.



Petite fille, dès l'âge de 8 ans, Eugénie est emmenée par sa mère la comtesse de Teba à Biarritz. Elle s'y plaît et en fera plus tard son lieu de villégiature. Mariée en 1853 à Napoléon III, l'impératrice sut le convaincre de bâtir un vaste domaine assorti d'une splendide résidence. Élégante et luxueuse, la villa a tout d'impérial, plus une originalité : le plan de l'édifice forme le E de Eugénie. C'est aujourd'hui l'Hôtel du Palais.

La station était lancée : bains de mer, climat, spectacles et bals amènent le Gotha international à rejoindre le couple impérial.

Biarritz est sacrée ville "la plus huppée de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle". L'endroit a connu depuis le succès que l'on sait.

*« Biarritz sous ton ciel enchanteur,  
J'ai connu le bonheur,  
J'ai caressé ton corps sous ta robe de sable. »*

Certes, certes, mais nous n'en sommes pas là pour le moment.

Et maintenant ?

C'est à vous, les congressistes :

*« Biarritz, lorsque descend la nuit,  
C'est le bain de minuit... »*

C'est vous qui voyez, en plein mois de décembre (à moins que vous ne fassiez partie des « Ours Blancs »).

Si vous en réchappez, prêtez quelqu'attention à la résolution-revendications présentée à la commission n°4 par des vieux loups (de mer) blancs du Comité de Liaison des Retraités et souvenez-vous que tout.e actif/active est un.e retraité.e qui s'ignore...



**32<sup>ème</sup> CONGRÈS**  
**Du 14 au 17 décembre**  
**BIARRITZ 2020**

Des retraité.es toujours syndiqué.es, des retraité.es toujours solidaires .